



vente frauduleuse d'un véhicule

Par **bigchrist72**, le **08/12/2011** à **15:03**

Bonjour,

Ma question concerne la vente d'un vehicule

J'ai acheté un vehicule à un particulier le 07/12/2010 ,avec un controle technique quasi vierge et 160 000 kms au compteur

Courant juillet j'ai été contacté par la DIPJ de lille , m'informant que le vehicule acheté faisait partie d'un trafic de voiture entre la france et la belgique : les fraudeurs ont modifié le kilométrgae réel des véhicules pour en augmenter le prix de vente (les controles technqies sont a priori aussi douteux)

Les auteurs de ces fraudes ont été identifiés et arrêtés

Je dois maintenant me porter partie civile dans le cadre de l'instruction en cours et mesurer le montant des préjudices (j'ai fais d'énormes frais sur le vehicule ,devenu tres dangereux ,et du le revendre à un prix dérisoire récemment).J'ai du egalement annulé mes vacances et poser plusieurs jours au niveau de mon travail pour prendre en charge les travaux de cette voiture

Comment puis je calculer le montant de ce préjudice correctement?

merci d'avance de vos réponses

Cordialement,